

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 26 juin 2026

DE NOMBREUSES FAÇONS DE VOTER LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE DU PAS-KAMEESAK

Les électeurs du Pas-Kameesak peuvent se prévaloir de nombreuses options de vote pratiques et accessibles pour l'élection partielle provinciale.

PLUS D'OCCASIONS DE SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Particulièrement pratique, le scrutin par anticipation offre aux électeurs du Pas-Kameesak plusieurs lieux et des jours supplémentaires pour voter.

Du samedi 11 au mardi 20 juillet :

- Bureau d'élection local de la circonscription du Pas-Kameesak — 237, rue Fischer, The Pas

Du samedi 11 au samedi 18 juillet :

- Peguis Multiplex Centre, Peguis First Nation

Du samedi 11 au mardi 14 juillet :

- Centre commercial Otineka, route 10 N, Opaskwayak Cree Nation

Le mardi 13 juillet :

- Centre de conférences de la Pinaymootang First Nation — 781, chemin Business, Fairford

Le mardi 14 juillet :

- Centre communautaire de Carrot Valley — 282, PR 173, Carrot River
- Bureau de bande de la Chemawawin Cree Nation — rue Hart, Easterville
- Bureau du conseil de Cormorant — promenade Greenwood et rue Turnbull, Cormorant
- Centre Fisher River, Fisher River Cree Nation
- Complexe communautaire de Grand Rapids, lot 85, promenade Grand Rapids, Grand Rapids
- Bureau de bande de la Kinonjeoshtegon First Nation, rue Main, Jackhead
- Bureau du conseil de Moose Lake — 302, chemin Martin, Moose Lake
- Centre communautaire de Pine Dock — lot 2, Pine Dock
- Centre communautaire de Wanless — 29, boulevard Fescue, Wanless

Les heures de scrutin sont de 8 h à 20 h tous les jours, sauf le dimanche de midi à 18 h.

VOTEZ OÙ VOUS VOULEZ LE JOUR DU SCRUTIN

Les électeurs peuvent voter à n'importe quel endroit le jour du scrutin, le 21 juillet, et non seulement au lieu suggéré sur leur carte d'information de l'électeur.

Le bureau d'élection local sera également ouvert pour le vote le jour du scrutin.

Des renseignements sur les centres de scrutin sont aussi consultables sur le site Web d'Élections Manitoba : <https://electionsmanitoba.ca/fr>.

NOUS RENDONS LE VOTE ACCESSIBLE

Vote à domicile

Les personnes qui ne peuvent pas se présenter en personne à un centre de scrutin en raison d'une incapacité peuvent demander à voter à domicile. Les proches aidants peuvent également demander à voter à domicile. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande en ligne à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Accessibility> ou en personne au bureau d'élection local du Pas-Kameesak. Les demandes doivent être reçues au bureau d'élection local au plus tard à 20 h le lundi 20 juillet.

Aide au vote

Élections Manitoba offre plusieurs services dans les centres de scrutin afin d'aider les électeurs ayant une incapacité.

- Les électeurs peuvent demander les services d'un interprète linguistique ou gestuel. Pour en faire la demande, prière de communiquer le plus tôt possible avec le bureau d'élection local.
- Les centres de scrutin disposent de loupes et de modèles de bulletins de vote en braille.
- Les électeurs peuvent se faire accompagner d'une personne qui les aidera à voter ou demander l'aide d'un scrutateur ou d'une scrutatrice.
- Ils peuvent utiliser des dispositifs d'assistance et des applications sur leur téléphone pour voter.

Vote de trottoir

Un scrutateur peut apporter l'urne jusqu'au véhicule des personnes qui ne peuvent pas se rendre à l'intérieur du centre de scrutin en raison d'une incapacité.

Vote des absents

Les électeurs du Pas-Kameesak qui seront absents de leur circonscription le jour du scrutin et lors du vote par anticipation peuvent demander un bulletin de vote d'absent. Les électeurs peuvent présenter une demande en ligne à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Absentee> ou en personne au bureau d'élection local. On recommande aux électeurs de faire leur demande tôt afin d'avoir suffisamment de temps pour récupérer et renvoyer leur bulletin de vote. La date limite pour faire une demande est le samedi 18 juillet à 20 h.

Bureau d'élection local du Pas-Kameesak

237, avenue Fisher

The Pas (Manitoba)

Téléphone : 204 815-2958 | Sans frais : 1 866 846-7472

Courriel : ThePasKameesak@electionsmanitoba.ca

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 8 h à 20 h et le dimanche 12 h à 18 h

Heures d'ouverture de la fête du Canada (1er juillet) : 12 h à 18 h

Bureau d'élection satellite : Peguis

Peguis Multiplex Centre

Téléphone : 204 815-4036

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba qui est responsable de l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :
Mike Ambrose, directeur des communications et des renseignements au public
Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : mambrose@elections.mb.ca